

GARANTIE

Garantie à vie limitée de 25 ans sur les persiennes LEVOLOR®

Qu'est-ce qui est couvert par la garantie?

Les persiennes LEVOLOR offre une garantie limitée à vie de 25 ans sur le produit fourni (sauf si une période plus courte est indiquée ci-dessous) à l'acheteur résidentiel d'origine seulement que si le produit a été correctement installé et reste dans la fenêtre et / ou la porte d'origine.

Les persiennes LEVOLOR sont destinées à un usage interne uniquement.

Le produit est couvert contre les défauts de fabrication (par exemple un défaut de conception ou de matériaux empêchant le produit de fonctionner correctement) et est couvert par une garantie à vie limitée de 25 ans. La garantie sur le cadre et les panneaux ne demeure en vigueur que si les techniques de nettoyage normales sont suivies périodiquement.

LEVOLOR se réserve le droit de refuser de fabriquer des panneaux non conformes ou d'annuler la garantie pour tout panneau commandé dont la largeur, la longueur ou la superficie dépasse le maximum permis ou dans les cas où les traverses intermédiaires n'ont pas été utilisées lorsque nécessaire.

Cette garantie s'applique uniquement aux produits fabriqués selon les spécifications de LEVOLOR. Si le produit est commandé en dehors des spécifications de LEVOLOR, LEVOLOR peut refuser de produire ce produit hors spécifications, ou produira ce produit sans garantie.

Garantie à vie limitée de 5 ans sur la quincaillerie

Le bon fonctionnement de la quincaillerie des volets LEVOLOR est garanti pour une période de cinq 5 ans à compter de la date de fabrication.

Garantie à vie limitée de 5 ans sur le système motorisé (à l'exception de la télécommande).

Le bon fonctionnement du système motorisé des volets LEVOLOR est garanti pour une période de cinq 5 ans à compter de la date de fabrication.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert par la garantie?

L'usure normale n'est pas couverte.

La garantie ne s'applique pas si le produit a été endommagé par :

- télécommandes
- un usage abusif
- un accident
- des modifications
- des dommages causés par des animaux ou des insectes
- l'exposition à l'air salin
- une utilisation inhabituelle
- un nettoyage inadéquat
- une manipulation inadéquate
- une installation inadéquate
- une utilisation inadéquate
- une mauvaise installation
- un usage inapproprié

Tout dommage causé par :

- le vent, la grêle, la foudre ou tout cas de force majeure
- les actes intentionnels, les accidents, la négligence ou l'exposition à des produits chimiques ou à des polluants nocifs

La garantie ne couvre pas les coûts liés :

- au démontage du produit
- à une nouvelle prise de mesures
- product reinstallation
- à l'expédition au détaillant et au retour chez le client
- aux dommages accessoires ou consécutifs
- à l'expédition
- au retrait de l'étiquette de la marque

S'il y a plusieurs volets dans la même pièce, seuls les volets défectueux seront remplacés.

Certains États ou provinces n'autorisent pas l'exclusion ni la restriction des dommages indirects ou accessoires, par conséquent, les restrictions ou exclusions précédentes peuvent ne pas s'appliquer.

Dommages lors du transport

Si le produit a été endommagé lors du transport, communiquez avec nous au 1 800 538-6567 dans un délai de 14 jours civils suivant la date de livraison, sans quoi le produit endommagé pourrait ne pas vous être crédité.

Pour effectuer une réclamation

Pour obtenir en ligne des renseignements relatifs au dépannage, visitez le LEVOLOR.com/Shutters.

Si vous croyez que ce produit LEVOLOR présente un défaut de matériaux ou de fabrication :

1. Ayez votre reçu en main (comme preuve d'achat)
2. Composez le 1-800-538-6567

Les réclamations non autorisées ne sont pas acceptées.

Vos droits en vertu des lois des provinces et des États en vigueur :

Cette garantie à vie limitée de 25 ans vous confère des droits précis. Il est possible que vous disposiez également d'autres droits, qui varient d'un État ou d'une province à l'autre. Certaines provinces ou certains États ne permettent pas de limitation quant à la durée de la garantie, de sorte que les limitations indiquées ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à vous.

Aucun agent, représentant, détaillant ou employé non autorisé ne peut augmenter ou modifier les obligations en vertu de la présente garantie. Cette garantie limitée de 25 ans remplace toute version antérieure.

CONSERVEZ CETTE CARTE DE GARANTIE AVEC VOTRE REÇU